

ACTION URGENTE

MAHMOUD HUSSEIN LIBÉRÉ SOUS CAUTION

Le prisonnier d'opinion, Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein, a été libéré le 25 mars après avoir passé plus de deux ans en détention sans procès.

Un tribunal du Caire a ordonné la libération sous caution de **Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein** le 24 mars 2016, après avoir rejeté un appel déposé par le ministère public égyptien. Le parquet n'a cependant pas officiellement clos son enquête.

Mahmoud Hussein était détenu depuis le 25 janvier 2014, lorsqu'il a été arrêté pour avoir porté un t-shirt aux couleurs de l'« Action en faveur d'une nation sans torture » et une écharpe portant le logo de la « Révolution du 25 janvier ». Il a été détenu sans procès pendant plus de deux ans, ce qui représente une violation de la loi égyptienne.

Il a indiqué que des agents des services de la sûreté nationale l'avaient torturé pour le forcer à procéder à des « aveux » filmés pour plusieurs infractions fallacieuses, notamment des accusations d'appartenance au mouvement interdit des Frères musulmans, de possession d'explosifs et de participation à une manifestation non autorisée.

Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein a exprimé sa gratitude envers Amnesty International pour son travail sur son affaire. Il a dit : « Merci à Amnesty International et à tous ceux qui ont travaillé dessus. Grâce à votre solidarité, je suis libre maintenant. Et je rêve d'une nation sans torture. Lorsque vos lettres me parvenaient, je me sentais plus fort et plus en sécurité. Restez solidaires de tous les autres prisonniers d'opinion. »

Aucune action complémentaire n'est requise de la part du réseau Actions urgentes. Un grand merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

Ceci est la septième mise à jour de l'AU 286/14. Pour en savoir plus : <https://www.amnesty.org/fr/documents/MDE12/3422/2016/fr/>

Nom : Mahmoud Mohamed Ahmed Hussein
Homme

Informations complémentaires sur l'AU 286/14, MDE 12/3816/2016, 11 avril 2016

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

